



COACHING SPORTIF À DOMICILE



L'avance immédiate du crédit d'impôt

50 % du prix réel déduit en crédit d'impôt

MA MISSION

Accompagner chaque personne vers une **meilleure santé physique et mentale** grâce à un coaching **personnalisé et bienveillant**.

- ✓ Retrouver un corps tonique et fonctionnel.
- ✓ Reprendre après une grossesse ou une pause.
- ✓ Combler un manque d'activité.
- ✓ Bouger sans douleur ni restrictions.
- ✓ Rester actif et autonome sur le long terme.

L'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT

Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques, vous permet de déduire immédiatement votre **crédit d'impôt** du montant dû pour les prestations réalisées à votre domicile.

Service **optionnel, gratuit et dématérialisé**, activé uniquement avec votre accord — vous pouvez vous désinscrire à tout moment en contactant VNS Coaching.

Plafonds du crédit d'impôt : www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Avec votre accord, nous vous inscrivons au service.

2



Activez votre compte personnel sur particulier.urssaf.fr. Vous y recevrez les demandes de paiement émises par **VNS Coaching**.

3



Vous disposez de **48 h** pour valider ou contester (au-delà : validation automatique). L'Urssaf prélève uniquement votre reste à charge.



LA DEMANDE DE PAIEMENT INDIQUE :

- Le **montant total dû** pour les prestations réalisées à votre domicile.
- Le montant du **crédit d'impôt** auquel vous avez droit.
- Le montant de votre **reste à charge** après déduction du crédit d'impôt.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Un numéro fiscal est associé à votre état civil.
- Vous avez déjà effectué au moins une déclaration de revenus.
- Vous disposez d'un compte bancaire domicilié en France.

CONTACT

DURECU Vanessa | 95150 TAVERNY
 Organisme SAP N°SAP915126643
 Tél. : 06 49 31 00 85
 Vns-coaching.com

Une question ?



Vanessa — VNS Coaching est votre interlocutrice pour tout ce qui concerne l'avance immédiate.

